

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2020



LafargeHolcim
Maroc

LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200 dirhams
Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150
RC Casablanca : N° 40 779
www.lafargeholcim.ma

POUVOIR

L'actionnaire convoqué est une Personne physique

Je soussigné(e)

Nom et Prénom :

Domicile :

L'actionnaire convoqué est une Personne morale

La soussignée

Raison sociale :

Forme juridique :

Siège social :

Immatriculée au registre du commerce de sous le numéro

Représentée par, en qualité de représentant

légal de la Société "Dénomination sociale de la société actionnaire"

Actionnaire de la société LafargeHolcim Maroc (ci-après la « Société ») dont le siège social est sis 6 Route de Mekka, quartier les Crêtes – Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 40779,

constitue pour mandataire :

Le mandataire est une Personne physique

Nom et Prénom :

Domicile :

Le mandataire est une Personne morale

Raison sociale :

Forme juridique :

Siège social :

Immatriculée au registre du commerce de sous le numéro

Pour [me/le] représenter à l'Assemblée Générale Mixte de la Société, convoquée le 30 juin 2020 à 10 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Quitus au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 telle que proposée par le conseil d'administration du 12 mars 2020 et modifiée par le conseil du 27 mai 2020 compte tenu du contexte du Covid-19 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration;
7. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
8. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée;
9. Ratification de la cooptation d'administrateurs;
10. Renouvellement du mandat des administrateurs;
11. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;
12. Questions diverses;
13. Pouvoirs pour formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

14. Modification des articles 17.5, 29 et 30 des statuts ;
15. Pouvoirs pour formalités.

En conséquence, assister à cette réunion en [mon/son] nom, signer le registre de présence et autres pièces, signer tous procès-verbaux, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séances, accepter les fonctions de scrutateurs ou les refuser et généralement faire le nécessaire.

Fait à _____

Le _____